

posé financier de l'an dernier. Je n'ai pas le dessein de le répéter; on l'a cité à maintes et maintes reprises, et quelques députés semblent se soulager beaucoup en le ressassant.

Je dirai tout d'abord que le ministre des Finances, lorsqu'il a tenu ce langage, n'avait pas, à mon humble avis, l'intention de dire autre chose que ce qu'il a dit. C'est-à-dire qu'il entendait que les tableaux du tarif, tels que remaniés à ce moment-là, étaient, d'après lui, raisonnables; que, pour le bien de l'industrie canadienne, il fallait les laisser tels quels, sauf un ou deux changements insignifiants. Je me trouvais presque en face du ministre des Finances, lorsque ces paroles sont tombées de ses lèvres et j'ai pensé à une autre déclaration que le député de Calgary-Ouest a rappelée, à la déclaration faite par M. Bonar Law lorsqu'il a pris les rênes du pouvoir en Grande-Bretagne et qu'il a promis au peuple une ère de tranquillité. Il n'a pas réussi à la faire luire, bien qu'il ait sacrifié sa vie dans une tentative héroïque. J'ai aussi pensé à la dernière élection d'un président des Etats-Unis, lorsque la lutte s'est livrée entre l'idéalisme et le normalisme. Les forces qui tendaient au rétablissement d'un état normal ont triomphé, et un chef illustre a donné sa vie en s'efforçant d'y parvenir, mais en vain. C'est un fait que de simples déclarations, même quand elles tombent des lèvres d'hommes éminents, sont vides de sens, si elles ne se concilient pas ou ne s'harmonisent pas avec les lois économiques fondamentales.

D'ailleurs, le propos était tout au plus celui d'un ministre des Finances faisant partie d'un cabinet qui était en minorité. Pour lui donner effet, il aurait fallu que le gouvernement dont il était membre violât les engagements sacrés qui lui avaient assuré la victoire lors de l'élection. Je le demande très sincèrement: les manufacturiers, les députés qui siègent à ma droite entendent-ils que le Gouvernement rachète cette parole en foulant aux pieds des engagements sacrés, en se refusant à réaligner le programme auquel il est redevable de son avènement? La question qui prime toutes les autres est donc, il me semble, de savoir si le ministère va se conformer à la volonté du peuple, à la volonté de la majorité, ou s'il consentira à se faire l'instrument docile d'une majorité parlementaire.

Demandons-nous maintenant si la stabilité industrielle est chose à souhaiter. A mon avis, elle l'est, et je ne crois pas qu'il puisse exister de divergence d'opinions à cet égard. Dans ce cas, quels sont les facteurs de cette stabilité et en quoi le tarif y contribue-t-il? Ces facteurs, il me semble qu'on peut les

définir de façon assez précise. Tout d'abord, les établissements industriels doivent pouvoir en tout temps se procurer les matières premières dans des conditions normales et être munis des machines les plus perfectionnées, toutes choses dont l'importation devrait être libre à l'heure actuelle; ils doivent aussi pouvoir se procurer dans des conditions normales la main-d'œuvre dont le prix dépend invariablement de la puissance d'achat des salaires. Ils doivent de plus avoir pour administrateurs des hommes habiles et de la plus réelle valeur. Enfin, le plus important de tous les facteurs réside en ce que, pour obtenir la stabilité industrielle, il faut préalablement stabiliser jusqu'à certain point la puissance d'achat de la population. Je m'explique par un exemple que je tire de l'Ouest canadien parce que la situation m'en est connue.

Supposons qu'on ait emblavé une certaine étendue de terre au Manitoba. A l'approche de la moisson, les spécialistes prévoient que le rendement à l'acre va être de 35 boisseaux de blé n° 1 du Nord. Huit jours avant la récolte, la rouille fait son apparition et plonge les cultivateurs dans la consternation. L'état de la température favorisant la propagation de cette maladie, il se trouve que la récolte, dont la valeur estimative était de cent millions de dollars, n'en vaut plus que quarante; que le rendement à l'acre, au lieu d'être de 35 boisseaux de blé n° 1, est réduit à 12 boisseaux d'un blé qui devra servir à nourrir les animaux, étant absolument impropre aux objets du commerce. Je vous prie de songer un instant aux conséquences d'un tel revers—comme on en éprouve périodiquement; songez à ce que, du point de vue de la stabilité, il signifie pour le producteur. Celui-ci a les mêmes taxes à payer, ses frais obligatoires restent à peu près au même chiffre et la main-d'œuvre lui coûte toujours aussi cher. Songez aussi à la situation faite aux marchands de grain, dont on entend assez rarement dire du bien à la Chambre. La compagnie qui possède trois ou quatre cents éleveurs régionaux établis en prévision d'un rendement extrême a dû consacrer des centaines de mille dollars à cet objet; elle possède aussi des éleveurs de tête de ligne qui représente un placement de plusieurs millions. Tous ces éleveurs ont été établis en prévision de la récolte la plus abondante; ils atteignent leur but en ce que la manutention du grain s'y fait avec la plus grande intelligence. La compagnie est cependant obligée de s'accommoder de la récolte déficitaire. D'un autre côté, songez à ce que cet échec signifie pour les compagnies de